

DÉPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANCON

CANTON de
BESANÇON - EST

OBJET

**2022-39 Election des membres
du SEEB**

que la convocation du Conseil avait été faite
le 30 juin 2022

et que le nombre des membres en exercice
est de 23

Exécution des articles L 2121-7 et suivants au
Code Général des Collectivités Territoriales.

Commune de **THISÉ**
N° Code Postal **25220**
Bureau distributeur **ROCHE LEZ BEAUPRÉ**

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 juillet 2022

L'an deux mille vingt deux

Le quatre

le Conseil Municipal de la commune de THISÉ

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DERIOT pour la session ordinaire du mois de juillet

Étaient Présents : M. ALLAIN, Mme ARTHAUD, Mme CANONNE, M. DERIOT, M. DEVILLERS, Mme EDY, M. FALLOT, M. FREZE, Mme GAUTHIER, Mme GUILMAILLE, M. HEQUETTE, M. KIEFFER, Mme MARCHE, Mme PAILLET, M. PAUTOT, Mme PETEY, Mme RAHON, Mme RUISSEAUX, M. VALZER.

Était Absent : M. MICHEL (pouvoir à M. FREZE), M. BOURGON (pouvoir à M. DERIOT), M. LABBACI (pouvoir à Marc PAUTOT), Mme RODRIGUEZ (pouvoir à Mme ARTHAUD)

Le Maire,

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Morgane Canonne ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte

M. le Maire expose qu'en raison du renouvellement du conseil municipal, il convient d'élire 2 délégués titulaires et 2 suppléants, qui seront amenés à siéger au Syndicat d'Etude de l'Est Bisontin (SEEB).

Après un appel à candidature, se déclarent candidats :

- M. Labbaci et M. Pautot aux postes de membres titulaires ;
- Mme Arthaud et M. Devillers aux postes de membres suppléants.

Le conseil municipal valide, à 22 voix pour et une abstention, ces nominations.

Thise, le 4 juillet 2022,
Le Maire
Pascal Deriot